

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 568 autorisant M. Nicoletto Mina à céder à M. Stefanos Myriallis, négociant à Addis-Abeba, de nationalité grecque, le droit de concession provisoire qui lui a été accordé par arrêté n° 1194 bis du 20 décembre 1948.

n° 568

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 juin 1951

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1951

Date du numéro  
1 juillet 1951

### VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1834

**Vu** le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la Propriété foncière à la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'applications du décret susvisé

**Vu** l'arrêté n° 1194 bis du 20 décembre 1948 accordant en concession provisoire le lot n° 381 au Plateau du Marabout à M. Mina Nicoletto

**Vu** la demande de M. S. Myriallis en date du 11 avril 1951

Sur le rapport du Chef du Service des Domaines

Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 5 juin 1951;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Nicoletto Mina est autorisé à céder à M. Stefanos Myriallis, négociant à Addis-Abeba, de nationalité grecque, le droit de concession provisoire qui lui a été accordé par arrêté n° 1194 bis du 20 décembre 1948 sur le lot n° 381 au Plateau du Serpent, immatriculé au Livre foncier sous le h° 437.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié, partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte Française des Somalis.

---

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**